



COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE  
(CEPEJ)

QUESTIONNAIRE POUR ÉVALUER LES SYSTÈMES JUDICIAIRES 2009

Pays : Azerbaïdjan

Correspondant national

Nom Prénom : **GURBANOV Ramin**

Profession : **Head of reforms division**

Organisation : **General Department of Organization and Supervision - Ministry of Justice**

E-mail : **ramingurbanov@yahoo.com**

N° Téléphone : **+99 450 214 04 44**

## 1. Données démographiques et économiques

### 1. 1. Généralités

#### 1. 1. 1. Habitants et informations économiques

##### 1) Nombre d'habitants

8629900

##### 2) Dépenses publiques totales annuelles de l'Etat / le cas échéant dépenses publiques des collectivités territoriales ou entités fédérales (en €)

	Montant
Niveau national	8884016064
Niveau territorial / entités	

##### 3) PIB par habitant (en €)

3566

##### 4) Salaire moyen brut annuel (en €)

2856

##### 5) Taux de change de la monnaie nationale (zone non Euro) en € au 1 janvier 2009

12450

#### **Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 1 à 4 et tout commentaire relatif à l'interprétation des données fournies, le cas échéant:**

Annual report of The State Statistical Committee of the Republic of Azerbaijan, Law on state budget for 2008 year of the Republic of Azerbaijan (30 November 2007)

### 1. 2. Données budgétaires relatives au système judiciaire

#### 1. 2. 1. Budgets (tribunaux, ministère public, aide judiciaire, frais)

##### 6) Budget total annuel approuvé et alloué à l'ensemble des tribunaux (en €)

30114000

##### 7) Veuillez préciser

These figures are included funds for all courts excluding Constitutional Court, Judicial legal council.

##### 8) Le budget approuvé pour les tribunaux inclut-il les postes suivants? Veuillez préciser pour chaque poste (ou pour certains d'entre eux) les montants concernés ou indiquer NA (non disponible) dans le cas où ce montant est impossible à évaluer:

**Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:**

Budget public annuel alloué aux salaires (bruts)	NA
Budget public annuel alloué aux nouvelles technologies de l'information (équipements, investissements, maintenance)	NA
Budget public annuel alloué aux frais de justice	NA
Budget public annuel alloué aux bâtiments (maintenance, budget de fonctionnement)	NA
Budget public annuel alloué à l'investissement en nouveaux bâtiments (tribunaux)	NA
Budget public annuel alloué à la formation	NA
Autres (Veillez préciser)	NA

Commentaire :

**9) Le budget public annuel alloué à l'ensemble des tribunaux a-t-il été modifié (augmentation – diminution) lors des cinq dernières années ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser (par exemple en fournissant une indication sur l'augmentation ou la diminution du budget lors des cinq dernières années):

Over the last seven years the state budget allocated to the court system increased as follows:

2002 - 4708221 Euro  
 2003 - 4937669 Euro  
 2004 - 6640485 Euro  
 2005 - 9936000 Euro  
 2006 - 10749280 Euro  
 2007 - 17166185 Euro  
 2008 - 30114000 Euro

**10) Existe-t-il une règle générale selon laquelle une personne doit payer une taxe ou des frais pour intenter une procédure devant une juridiction de droit commun :**

- en matière pénale ?  
 en matière autre que pénale ?

Si oui, existe-t- il des exceptions ? Veuillez préciser:

According to the Civil Procedural Code of the Republic of Azerbaijan adopted on 28 December 1999 and came into force on 1 September 2000, each suitor is to pay state duty defined by the legislation of the Republic of Azerbaijan.

According to the article 9 of the Law of the Republic of Azerbaijan "On state duty" adopted 4 December 2001, individuals and legal entities are exempted from paying duties when applying to the courts in twenty two cases, such as, for instance, suitors in cases on paying alimony; suitors in cases on paying wages and other labour activity disputes; suitors in cases on restoration of consumers` rights; suitors if they are legal entities financed from budget, National Bank and it`s divisions as well as municipalities; persons participating in the court sessions when they appeal court decisions; juveniles applying to the courts for protection of their rights and etc.

**11) Si oui, veuillez préciser le montant annuel des frais (ou taxes) perçus par l'Etat (en €)**

421260

**12) Budget total annuel approuvé pour l'ensemble du système de justice (en €)****Veuillez préciser les éléments composant ce budget de l'ensemble du système judiciaire:**

.  Montant 60305580

Commentaire :

**13) Budget public annuel approuvé et alloué à l'aide judiciaire (en €)****Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:**

.  Montant 249600

Commentaire :

**14) Si possible, veuillez préciser (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP), veuillez l'indiquer en utilisant les bonnes abréviations).**

	Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire dans les affaires pénales	Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire dans les affaires autres que pénales
Montant	249651	NA

Commentaire :

**15) Le budget public annuel alloué à l'aide judiciaire est-il compris dans le budget des tribunaux ?**

- Oui  
 Non

**16) Budget public annuel approuvé et alloué au Ministère public (en €)****Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:**

.  Montant 30191580

Commentaire :

In the state budget the funds for prosecution system are allocated separately from court system. That's why it is easy to submit these figures.

**17) Le budget public annuel alloué au Ministère public est-il compris dans le budget des**

**tribunaux ?** Oui Non**18) Instances formellement responsables des budgets alloués aux tribunaux :**

	Préparation du budget global des tribunaux	Adoption du budget global des tribunaux	Gestion et répartition du budget entre les tribunaux	Evaluation de l'utilisation du budget au niveau national
Ministère de la justice	Oui	Non	Oui	Oui
Autre ministère	Non	Non	Non	Non
Parlement	Non	Oui	Oui	Oui
Cour Suprême	Oui	Non	Oui	Oui
Conseil Supérieur de la Magistrature	Non	Non	Non	Non
Tribunaux	Oui	Non	Oui	Oui
Organisme d'inspection	Non	Non	Non	Non
Autre	Non	Non	Non	Non

**19) Si autre ministère et/ou organisme d'inspection et/ou autre, veuillez préciser (au regard de la question 18) :****Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système budgétaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années
- si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires

**Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 6, 8, 11, 12, 13, 14 et 16**

Laws on state budget, Civil presedural code, Criminal prosedural code and other legislative acts

## 2. Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux

### 2. 1. Aide judiciaire

#### 2. 1. 1. Principes

#### 20) L'aide judiciaire concerne-t-elle :

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Représentation devant les tribunaux	Oui	Non
Conseil juridique	Oui	Non
Autres	Non	Non

#### 21) Si autres, veuillez préciser (au regard de la question 20):

#### 22) L'aide judiciaire prévoit-elle la couverture ou l'exonération des frais de justice?

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser:

#### 23) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire pour des frais relatifs à l'exécution des décisions de justice ?

- Oui  
 Non

#### 24) Nombre d'affaires ayant bénéficié de l'aide judiciaire publique octroyée au niveau national, régional ou local (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP), veuillez l'indiquer en utilisant les bonnes abréviations).

	Nombre
Total	NA
en matière pénale	NA
en matière autre que pénale	NA

Commentaire :

#### 25) En matière pénale, toute personne qui n'en a pas les moyens peut-elle bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat ?

- Oui  
 Non

**26) Votre pays procède-t-il à un examen des revenus et biens du demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire :**

	Oui	Montant en €
en matière pénale	NA	NA
en matière autre que pénale ?	NA	NA

Commentaire :

**27) En matière autre que pénale, est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour absence de bien- fondé de l'action (par exemple pour caractère abusif de l'action en justice)?**

- Oui  
 Non

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

**28) Si oui, la décision pour accorder ou refuser l'aide judiciaire est-elle prise par :**

- le tribunal ?  
 une instance extérieure au tribunal ?  
 une instance mixte tribunal/organe externe?

**29) Existe-t-il un système privé d'assurance de protection juridique permettant aux justiciables de financer une action en justice?**

- Oui  
 Non

Veillez préciser:

**30) La décision judiciaire peut-elle porter sur la manière dont les frais de justice payés par les parties au cours de la procédure seront partagés :**

	Oui (la décision judiciaire peut porter sur la manière dont les frais de justice sont payés par les parties)
en matière pénale ?	Oui
en matière autre que pénale ?	Oui

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'aide judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Judicial decisions in civil and criminal cases have an impact on parties of the case. For instance, according to the article 119.2 of the Civil Procedural Code of the Republic of Azerbaijan adopted on 28 December 1999 and came into force on 1 September 2000, if the suitor is exempted from paying of state duty in accordance with defined procedure, state duty is to be exacted from



respondent in proportion to the satisfied part of the claim.

In article 124.1 of the Civil Procedural Code is saying that all court expences concerning consideration of the case and state duty from paying of which suitor is exempted are to be paid by the respondent in proportion to the satisfied part of claim. Article 124.2 states that if the claim is not satisfied, all courts expences beared by the court concerning consideration of the case are to be paid by the suiters who are not exempted from paying courts expences.

According to the article 198 of the Criminal Procedural Code of the Republic of Azerbaijan adopted on 14 July 2000 and came into force on 1 September 2000, courts expences may be exacted from prisoner. If the person who had been private prosecuted was acquitted or private indictor refused from protection of accusation in court, the court expences may be exacted from private indictor. If the person who had been private prosecuted and the private indictor are conciliated, the court exacted the courts expences from one or both sides of the criminal process.

**Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 24 et 26:**

## 2. 2. Usagers des tribunaux et victimes

### 2. 2. 1. Droit des usagers et victimes

**31) Existe-t-il des sites/portails Internet officiels (ex: Ministère de la Justice, etc.) à partir desquels le public a accès gratuitement:**

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) ? adresse Internet: | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <a href="http://www.justice.gov.az">www.justice.gov.az</a> ,<br><a href="http://www.e-qanun.gov.az">www.e-qanun.gov.az</a> |
| <input type="checkbox"/> à la jurisprudence des hautes juridictions ? adresse Internet:            | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <a href="http://www.supremecourt.gov.az">www.supremecourt.gov.az</a>   |
| <input type="checkbox"/> à d'autres documents (par exemple formulaires) ? adresse Internet:        | <input type="checkbox"/> Oui            |  |

**32) Votre système prévoit-il une obligation d'information des parties concernant les délais prévisibles de la procédure judiciaire ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser:

**33) Existe-t-il un système d'information spécifique, public et gratuit, pour informer et aider les victimes d'infractions?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser:

**34) Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables, au cours des procédures judiciaires, aux catégories de personnes vulnérables suivantes :**

--	--	--	--

Victimes de viol	Oui	Oui	Oui	Non
Victimes du terrorisme	Non	Non	Non	Non
Enfants/Témoins/Victimes	Oui	Oui	Oui	Non
Victimes de violence domestique	Oui	Oui	Oui	Non
Minorités ethniques	Oui	Oui	Oui	Non
Personnes handicapées	Oui	Oui	Oui	Non
Délinquants mineurs	Oui	Oui	Oui	Non
Autres	Non	Non	Non	Non

**Commentaire :**

According to the Criminal Procedural Code of the Republic of Azerbaijan adopted on 14 July 2000 and came into force on 01 September 2000 all evidences which open personal or family secrets as well as state`s secrets, professional and commercial secrets are to be considered in closed session of the court.

**35) Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'indemnisation des victimes d'infractions ?**

- Oui  
 Non

**36) Si oui, cette procédure d'indemnisation consiste-t-elle en**

- un dispositif public ?  
 une décision du tribunal ?  
 un dispositif privé ?

Si oui, quels sont les types d'affaires entrant dans le cadre de cette procédure ?

According to the Law of the Republic of Azerbaijan "On reimbursement of damages to the individuals caused by the illegal acts of the preliminary investigating bodies, prosecutors and courts" adopted on 29 December 1998, all damages caused to the individuals by the preliminary investigating bodies, prosecutors and courts should be reimbursed by the state.

According to the article 191.1 of the Criminal Procedural Code of the Republic of Azerbaijan adopted on 14 July 2000 and came into force on 1 September 2000, the court considers the application of the victim of crime about compensation of damages caused by the crime at the expense of state budget.

Note: According to article 2 of the Law of the Republic of Azerbaijan "On adoption, entering the force of the Criminal procedural code and legal matters bound with it" adopted on 14 July 2000, the provisions of the Criminal Procedural Code concerning the payment of the compensation to the victims of the crime will come into force after completion of the judicial-legal reform and adoption of the relevant law in this field.

**37) Existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement des dommages et intérêts prononcés par les juridictions pour les victimes?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

**38) Le procureur a-t-il un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance)**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

**39) Les victimes d'infractions peuvent-elles contester une décision du procureur de classer une affaire ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

According to the article 281 of the Criminal Procedural Code of the Republic of Azerbaijan adopted on 14 July 2000 and came into force on 1 September 2000, the copy of the decision of investigator on discontinuation of the criminal case is to be sent to victim of crime, The investigator should explain him the right to contest to this decision to prosecutor supervising preliminary investigation or the court carrying out the court supervision within 10 days from the day of receiving of the copy of decision.

2. 2. 2. **Confiance des citoyens dans leur justice**

**40) Existe-t-il un système d'indemnisation pour les usagers dans les circonstances suivantes :**

- durée excessive de la procédure ?  
 non exécution des décisions de justice?  
 arrestation injustifiée ?  
 condamnation injustifiée ?

Si oui, veuillez préciser (dispositif, tarif journalier) :

According to the Law of the Republic of Azerbaijan "On reimbursement of damages to the individuals caused by the illegal acts of the preliminary investigating bodies, prosecutors and courts" adopted on 29 December 1998, all damages caused to the individuals by the preliminary investigating bodies, prosecutors and courts should be reimbursed by the state.

According to the article 191.1 of the Criminal Procedural Code of the Republic of Azerbaijan adopted on 14 July 2000 and came into force on 1 September 2000, the court considers the application of the victim of crime about compensation of damages caused by the crime at the expense of state budget.

Note: According to article 2 of the Law of the Republic of Azerbaijan "On adoption, entering the force of the Criminal procedural code and legal matters bound with it" adopted on 14 July 2000, the provisions of the Criminal Procedural Code concerning the payment of the compensation to the victims of the crime will come into force after completion of the judicial-legal reform and adoption of the relevant law in this field.

**41) Votre pays a-t-il mis en place des enquêtes auprès des usagers ou des professions juridiques (juges, avocats, fonctionnaires, etc.) pour mesurer leur confiance dans la justice et leur degré de satisfaction par rapport au service rendu ?**

- enquêtes (de satisfaction) auprès des juges

- enquêtes (de satisfaction) auprès du personnel des tribunaux
- enquêtes (de satisfaction) auprès des procureurs
- enquêtes (de satisfaction) auprès des avocats
- enquêtes (de satisfaction) auprès des citoyens (visiteurs des tribunaux)
- enquêtes (de satisfaction) auprès d'autres usagers des tribunaux

Si possible, veuillez préciser leurs titres, comment se les procurer, etc. :

Some non-government organizations and scholars conduct surveys on effectiveness of the judiciary. At the same time within the implementation of the World Bank Project - Judicial Modernization Project it is planning to conduct survey covering all abovementioned persons.

#### 42) Si possible, veuillez préciser :

	Oui (enquêtes systématiques : par exemple annuelles)	Oui (enquêtes occasionnelles)
Enquêtes au niveau national	Oui	Oui
Enquêtes au niveau des tribunaux	Non	Non

#### 43) Existe-t-il un dispositif national ou local permettant de déposer une plainte concernant le fonctionnement (par exemple le traitement d'une affaire par un juge ou la durée d'une procédure) du système judiciaire?

- Oui  
 Non

#### 44) Si oui, veuillez préciser :

**Veuillez donner quelques éléments d'information sur l'efficacité de cette procédure de plainte ?**

	Délai pour répondre (Oui)	Délai pour traiter la plainte (Oui)
Tribunal concerné	Oui	Oui
Instance supérieure	Oui	Oui
Ministère de la Justice	Oui	Oui
Conseil supérieur de la magistrature	Oui	Oui
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	Non	Non

Commentaire :

According to the Law of the Republic of Azerbaijan "About the filing a complaint to the court on the decisions and acts (inactions) of the officials which violate the rights and freedoms of the individuals" adopted on 11 June 1999, every citizen of the Republic of Azerbaijan has the right to file a complaint to the court on the decisions and acts (inactions) of the state and local bodies, organizations, departments, non-government organizations and officials.

According to the Law of the Republic of Azerbaijan "On commissioner of the human rights (ombudsman)" dated on 28 December 2001, the ombudsman has the right to investigate the complaints

relating to violation of human rights connected with undue delays, loss of and non-issuing the documents in time in the first instance courts, as well as the retardation of execution of court decisions. The complaint is to be considered within 30 days, but if there is necessity to investigate or demand additional material the term may be prolonged for 1 month. Besides that on basis of application of applicant the term may be prolonged for more period.

According to the Criminal and Civil procedural codes and the Law of the Republic of Azerbaijan “On Constitutional Court” adopted on 23 December 2003, everyone has the right to appeal against decisions of the first instance courts to the Appellate Court, decisions of the Appellate Court to the Supreme Court, decisions of the Supreme Court to the Board of the Supreme Court, decisions of the Board of the Supreme Court to the Constitutional Court of the Republic of Azerbaijan.

According to the Law of the Republic of Azerbaijan “On courts and judges” adopted on 10 June 1997, Ministry of Justice considers complaints about the violation of the labour and execution discipline in the first instance courts without interference in decision making process. Besides that natural and legal persons have the possibility to apply to Judicial-Legal Council with complaint in order to initiative opening of a disciplinary procedure in respect of judges.

According to the Law of the Republic of Azerbaijan “On the rule of consideration of the applications of the citizens” citizens` applications should be considered by state authorities within 15 days, if there is necessity within 30 days. This period may be prolonged for additional month by decision of the head of the authority where the application is considering.

### 3. Organisation des tribunaux

#### 3. 1. Fonctionnement

##### 3. 1. 1. Tribunaux

**45) Nombre de tribunaux considérés comme entités juridiques (structures administratives) et implantations géographiques (compléter le tableau). Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

	Nombre total
Tribunaux de droit commun de 1ère instance (entités juridiques)	85
Tribunaux spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)	19
Tous les tribunaux (implantations géographiques) (ce chiffre inclut également les cours suprêmes et/ou les juridictions supérieures)	112

**46) Veuillez préciser les différentes sphères de spécialisation (et, si possible, le nombre de tribunaux concernés):**

Military courts - 9

Commercial (economic) courts - 7

Courts considering the severe and very severe criminal cases - 3

**47) Une réforme dans la structure des tribunaux est-elle envisagée (par exemple une diminution du nombre de tribunaux (implantations géographiques) ou une réforme de la compétence des tribunaux).**

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser:

It is planning to increase the number of specialized courts considering the severe and very severe criminal cases according to the number of regional appeal courts.

Besides that it is planning to start the operating of administrative courts.

**48) Nombre de tribunaux de 1ère instance compétents pour une affaire concernant (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations):**

	Nombre
un recouvrement d'une petite créance.	NA
un licenciement	85
un vol avec violence	3

**Veuillez préciser ce qu'est une petite créance dans votre pays (ne répondre que si la**

**définition a changé par rapport à l'exercice d'évaluation précédent):**

**Veillez indiquer la source pour les réponses aux questions 45 et 48:**

Judicial-Legal Council, Ministry of Justice, Law on courts and judges

### 3. 1. 2. Juges, personnels des tribunaux

**49) Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents; si les données ne sont pas disponibles veuillez l'indiquer avec NA)**

**Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:**

Nombre  . 494

Commentaire :

As a result of legal reforms in 2007 the number of courts and judges has been increased. The number of judges is increased from 338 to 494.

**50) Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tel:**

	Nombre
donnée brute	
si possible, donnée en équivalent temps plein	

**51) Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation de la réponse à la question 50 ci-dessus:**

**52) Nombres de juges non professionnels, non rémunérés (y compris "lay judges") percevant, le cas échéant, un simple défraiement. Veuillez indiquer NA si les données ne sont pas disponibles.**

**Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:**

	Oui	Nombre
Avez vous dans votre système des catégories de juges non professionnels ?		

Commentaire :

**53) Votre système judiciaire prévoit-il un jury de jugement avec une participation des citoyens ?**

Oui

Non

Si oui, pour quel(s) type(s) d'affaire(s) ?

According to the article 359 of the Criminal Procedural Code of the Republic of Azerbaijan dated 14 July 2000, judge may appoint the court investigation with participation of jury in following circumstances:

- if for the crime committed by the accused is provided punishment as imprisonment for life;
- if person who is accused for committing very grave crime demands considering of the criminal case with participation of jury.

Note: This provision of Criminal Procedural Code will be in effect after adoption of the relevant law regulating the activity of jury.

**54) Si possible, veuillez indiquer le nombre de citoyens ayant participé à de tels jurys pour l'année de référence?**

NA

**55) Nombre de personnel non juge travaillant dans les tribunaux (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents). Veuillez indiquer NA si les données ne sont pas disponibles**

**Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:**

Nombre  . 1753

Commentaire :

**56) Si possible, veuillez distinguer ce personnel selon les 4 catégories suivantes. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

- |   |    |
|---|----|
| - personnels non juge (Rechtspfleger ou organes équivalents), chargé de tâches juridictionnelles ou para juridictionnelles, ayant des compétences autonomes et dont les décisions peuvent être susceptibles de recours                | NA |
| - personnels non juge chargés d'assister les juges (préparation des dossiers, assistance à l'audience, tenue des procès verbaux, aide à la préparation de la décision) à l'instar des greffiers                                       | NA |
| - personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux (gestion des personnels, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation) | NA |
| - personnels techniques   | NA |

Commentaire :

**57) S'il existe dans votre système la fonction de Rechtspfleger (ou fonction équivalente), veuillez décrire brièvement leur statut et leurs fonctions:**

3. 1. 3. Procureurs



**58) Nombre de procureurs (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents). Si les données ne sont pas disponibles veuillez le préciser (NA).**

Nombre  . 1160

Commentaire :

**59) D'autres personnes ont-elles des fonctions comparables à celles des procureurs ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

There are investigators in other public authorities who are responsible for conducting the investigation like public prosecutors.

**60) Nombre de personnels (non procureurs) attachés au Ministère public (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents) Si les données ne sont pas disponibles veuillez le préciser (NA)**

**Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:**

Nombre  . 800

Commentaire :

### 3. 1. 4. Budget des tribunaux et nouvelles technologies

**61) Qui est responsable du budget du tribunal ?**

	Préparation du budget	Arbitrage et répartition du budget	Gestion quotidienne du budget	Evaluation et contrôle de l'utilisation du budget
Conseil d'administration	Non	Non	Non	Non
Président du tribunal	Oui	Oui	Oui	Oui
Directeur administratif du tribunal	Non	Non	Non	Non
Greffier en chef	Non	Non	Non	Non
Autre	Non	Oui	Oui	Oui

**62) Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus
- si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires au sein des tribunaux

The Ministry of Justice is responsible for financial issues of first instance courts.

**63) Pour l'assistance directe au travail du juge/du greffier, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?**

	100% des tribunaux	75% des tribunaux	50% des tribunaux	25% des tribunaux

Traitement de texte	Non	Oui	Non	Non
Base de données électronique pour la jurisprudence	Non	Oui	Non	Non
Dossiers électroniques	Non	Non	Non	Oui
E-mail	Non	Non	Oui	Non
Connexion internet	Non	Non	Oui	Non

**64) Pour l'administration et gestion, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?**

	100% des tribunaux	+50% des tribunaux	-50% des tribunaux	-10% des tribunaux
Enregistrement des affaires	Non	Oui	Non	Non
Système d'information sur la gestion du tribunal	Non	Non	Oui	Non
Système d'information financière	Non	Non	Oui	Non

**65) Pour la communication entre le tribunal et les parties, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?**

	100% des tribunaux	+50% des tribunaux	-50% des tribunaux	-10% des tribunaux
Formulaire électronique	Non	Non	Oui	Non
Site internet spécifique	Non	Non	Oui	Non
Autres moyens de communication électronique	Non	Non	Non	Oui

**66) Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des tribunaux et du système judiciaire?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution:

Ministry of Justice is responsible for collection of all statistical data for all courts.

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

### 3. 2. Suivi et évaluation

#### 3. 2. 1. Suivi et évaluation

**67) Les tribunaux doivent-ils établir un rapport annuel d'activités ?**

- Oui

Non

**68) Existe-t-il un système régulier de suivi des activités des tribunaux concernant:**

- le nombre de nouvelles affaires ?
- le nombre de décisions rendues ?
- le nombre d'affaires faisant l'objet d'un renvoi ?
- la durée des procédures (délais)?
- autre ?

Veillez préciser :

All courts have to submit twice a year (after six months and at the end of year) the statistical report about their activity and considered cases to the MoJ.

**69) Existe-t-il un système régulier d'évaluation de l'activité (en termes de performance, rendement) de chaque tribunal?**

- Oui
- Non

Veillez préciser :

The evaluation of judges is doing by the Judicial-Legal Council once every five years.

**70) Concernant l'activité des tribunaux, avez-vous défini des indicateurs de performance (si non, veuillez passer à la question 72):**

- Oui
- Non

**71) Veuillez préciser les 4 principaux indicateurs de performance et de qualité d'une bonne justice :**

- nouvelles affaires
- durée des procédures (délais)
- affaires terminées
- affaires pendantes et stocks d'affaires
- productivité des juges et des personnels des tribunaux
- pourcentage d'affaires traitées par un juge unique
- exécution des décisions pénales
- satisfaction du personnel des tribunaux
- satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)
- qualités judiciaire et organisationnelle des tribunaux
- coûts des procédures judiciaires
- autre

Veillez préciser :

**72) Existe-t-il des objectifs de performance pour chaque juge? (si non, veuillez passer à la question 74)?**

- Oui  
 Non

**73) Veuillez préciser qui fixe ces objectifs:**

- pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)  
 pouvoir législatif  
 pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)  
 Autre

Si autre, veuillez préciser :

**74) Existe-t-il des objectifs de performance au niveau des tribunaux (si non, veuillez passer à la question 77)?**

- Oui  
 Non

**75) Veuillez préciser qui fixe ces objectifs:**

- pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)  
 pouvoir législatif  
 pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)  
 autre

Si autre, veuillez préciser :

**76) Veuillez préciser les principaux objectifs retenus :**

**77) Quelle est l'autorité chargée d'évaluer ces indicateurs de performance des tribunaux :**

- Conseil Supérieur de la Magistrature  
 Ministère de la justice  
 organe d'inspection  
 Cour Suprême ?  
 organe d'audit extérieur ?  
 autre

Si autre, veuillez préciser :

According to the Law of the Republic of Azerbaijan "On Judicial-Legal Council" adopted on 28 December 2004, Judicial-Legal Council is the body, which within its competence, ensures organization and operation of the court system; arranges selection of candidates who are not judges to the vacant judicial posts; evaluates the activity of judges and organization of work by the presidents of courts, deputy presidents of courts and presidents of the collegial boards of courts; decides on the issues of transfer of judges to different judicial post, their promotion, calling judges to disciplinary liability, as well as other issues related to courts and judges, and implement self-government functions of the judiciary. Judicial-Legal Council is composed of 15 members, mainly judges and representatives of executive and legislative bodies, prosecutor`s office, bar association in the following manner:

- head of the Ministry of Justice;
- president of the Supreme Court;
- person appointed by the President of the Republic of Azerbaijan;
- person appointed by Parliament of the Republic of Azerbaijan;
- a judge appointed by the Constitutional Court of the Republic of Azerbaijan;
- two judges of cassation instance court appointed by the Supreme Court from among the candidates by the associations of judges;
- judge of appeal instance court (Court of Appeal of the Republic of Azerbaijan) appointed by the Supreme Court from among the candidates offered by the associations of judges;
- judge of appeal instance court (Economic Court of Appeal of the Republic of Azerbaijan) appointed by the Supreme Court from among the candidates offered by the associations of judges;
- judge of the Supreme Court of Naxchivan Autonomous Republic appointed by the NAR Supreme Court from among the candidates by the associations of judges;
- two judges of the first instance courts appointed by the Minister of Justice of the Republic of Azerbaijan from among the candidates offered by the associations of judges;
- person appointed by Minister of Justice of the Republic of Azerbaijan;
- lawyer appointed by Bar Association of the Republic of Azerbaijan;
- person appointed by the General Prosecutor`s Office of the Republic of Azerbaijan.

Minister of Justice and president of the Supreme Court are ex officio members of the Judicial-Legal Council. Except for persons who are ex officio the members of the Judicial-Legal Council, the same person should not be appointed as a member of the Judicial-Legal Council more than twice.

As a rule Judicial-Legal Council evaluates the work of the judges once every three years. Evaluation of the work of judges is carries out in order to improve the administration of justice, organize training of the judges adequately, as well as to check the aptitude of judges to proceed with their judicial duties. Activities of judges are evaluated on the basis of opinion concerning the way they perform their duties by the President of the Supreme Court, presidents of the courts of appeal, the NAR Supreme Court and the presidents of the courts in the jurisdiction of which these judges are appointed. Also information collected by the Ministry of Justice in the course of implementation of its functions provided by the legislation and information submitted to the Judicial-legal Council is used during evaluation. The information at the disposal of the members of the Judicial-Legal Council also contributes to the setting up of the said evaluation. Judicial-Legal Council determines the procedure and methodology of evaluation of the work of judges.

**78) Existe-t-il des standards de qualité (politiques de qualité d'organisation et/ou de qualité judiciaire) définis pour les tribunaux (existence d'un système qualité au sein du système judiciaire) ?**

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

**79) Existe-t-il des personnels spécialisés dans les tribunaux responsables d'une politique de qualité et/ou de systèmes de qualité de la justice ?**

- Oui  
 Non

**80) Existe-t-il un système permettant de mesurer le stock d'affaires en cours et de repérer les affaires non traitées dans un délai raisonnable :**

- en matière civile ?  
 en matière pénale ?  
 en matière administrative ?

**81) Disposez-vous d'un moyen de mesurer les temps morts durant les procédures judiciaires?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Through the submitted statistical report it is possible to analyse the waiting time.

**82) Existe-t-il un système d'évaluation du fonctionnement des tribunaux basé sur un plan d'évaluation (calendrier de visites) convenu a priori ?**

- Oui  
 Non

Veuillez préciser (y compris en indiquant la fréquence de l'évaluation):

According to the Law of the Republic of Azerbaijan "On Judicial-Legal Council", the Judicial-Legal Council is empowered to evaluate the activity of judges. The activity of the newly appointed judges is to be evaluated once a year during five years.

**83) Existe-t-il un dispositif régulier de suivi et d'évaluation de l'activité du Ministère public?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

According to the articles 43-45 of the Law "On prosecution" adopted on 30 December 1999, supervision on the activity of prosecution authorities are carried out by the Parliament, the President and courts.

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques du système de suivi et d'évaluation des tribunaux

## 4. Procès équitable

### 4. 1. Principes

#### 4. 1. 1. Principes généraux

**84) Quel est le pourcentage de jugements de première instance en matière pénale dans lesquels le suspect n'est pas présent ou représenté par un professionnel (ex. avocat) durant l'audience (jugements par défaut)? Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

NA

**85) Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d'un juge si une partie estime qu'il n'est pas impartial ?**

- Oui  
 Non

Si possible, nombre de récusations qui ont abouti (en une année):

**86) Veuillez préciser les données suivantes concernant le nombre d'affaires relatives à l'Article 6 de la Convention européenne des Droits de l'Homme (durée et non-exécution), pour l'année de référence. Si les données ne sont pas disponibles veuillez l'indiquer (NA).**

	Affaires déclarées irrecevables par la Cour	Règlements amiables	Jugements constatant une violation	Jugements constatant une non violation
Procédures civiles - Article 6§1 (durée)	NA			
Procédures civiles - Article 6§1 (non-exécution)	NA			
Procédures pénales - Article 6§1 (durée)	NA			

### 4. 2. Durée des procédures

#### 4. 2. 1. Généralités

**87) Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :**

- en matière civile ?  
 en matière pénale ?  
 en matière administrative ?

Veuillez préciser:

According to the Civil Procedural Code of the Republic of Azerbaijan all civil cases are to be considered within 3 months. Beside that there are some exceptions, such as consideration within 1 month of the labour disputes, alimony disputes and disputes between government organizations and citizens concerning illegal actions and decisions of the state employees and etc. It is stipulated also simplified procedure for some kind of claims concerning paying of the money or demanding of the property (order proceeding).

According to the article 15 of the Criminal Code of the Republic of Azerbaijan criminal offences are divided into: criminal offences which are not of high social danger, less grave criminal offences, grave criminal offences and very grave criminal offences. It is provided in the Criminal Procedural Code of the Republic of Azerbaijan the simplified procedure (without court consideration) for the criminal offences which are not of high social danger, such as illegal adoption, unintentionally damaging or destruction of the property, avoidance of paying credit debts, forcing somebody to sign contract or refuse to sign it and etc,

### 88) Existe-t-il des procédures simplifiées :

- en matière civile (petits litiges) ?
- en matière pénale (petites infractions) ?
- en matière administrative ?

Veillez préciser (par exemple si une nouvelle loi sur les procédures simplifiées a été adoptée):

### 89) Les tribunaux et les avocats ont-ils la possibilité de conclure des accords sur les modalités de traitement des affaires (présentation des dossiers, fixation des délais pour conclure et des dates d'audience) ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

#### 4. 2. 2. Affaires pénales, civiles, et administratives

**90) Nombre total d'affaires en 1ère instance (contentieuses et non contentieuses): veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

	Affaires pendantes au 1 janvier 2008	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives	NAP	NAP	NAP	NAP
1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*	7683	70593	70119	8157
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*	NAP	NAP	NAP	NAP
3 Affaires relatives à l'exécution	NA	NA	NA	NA
4 Affaires relatives au				



registre foncier**	NA	NA	NA	NA
5 Affaires relatives au registre du commerce**	NA	NA	NA	NA
6 Affaires administratives*	NA	NA	NA	NA
7 Autres	NA	NA	NA	NA
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	1514	14910	14930	1494
8 Affaires pénales (infractions graves)	NA	1752	NA	NA
9 Petites infractions	NA	13158	NA	NA

**91) Commentaires (y compris concernant les types d'affaires inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives et les types d'affaires pénales - définition des petites infractions et des infractions graves):**

According to the article 15 of the Criminal Code of the Republic of Azerbaijan criminal offences are divided into: criminal offences which are not of high social danger, less grave criminal offences, grave criminal offences and very grave criminal offences.

**92) Nombre total d'affaires en 2ème instance (appel) (contentieuses et non contentieuses): veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

**\* Veuillez indiquer (dans les commentaires ci-dessous) quels types d'affaires sont inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives**  
**\*\* le cas échéant**

**Veuillez vérifier la cohérence des données tel qu'expliqué à la question 91.**

**Commentaires (y compris concernant les types d'affaires inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives et les types d'affaires pénales et, si possible les taux d'appel pour certaines catégories d'affaires):**

	Affaires pendantes au 1 janvier 2008	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives (contentieuses et non contentieuses)	NAP	NAP	NAP	NAP
1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*	1555	9210	7018	1432
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*	NAP	NAP	NAP	NAP
3 Affaires relatives à l'exécution	NA	NA	NA	NA
4 Affaires relatives au registre foncier**	NA	NA	NA	NA
5 Affaires relatives au registre du commerce**	NA	NA	NA	NA
6 Affaires administratives	NA	NA	NA	NA
7 Autres	NA	NA	NA	NA
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	205	2241	2158	175
8 Affaires pénales (infractions graves)	NA	700	NA	NA
9 Petites infractions	NA	1894	NA	NA

Commentaire :

**93) Nombre total d'affaires au niveau des cours suprêmes (contentieuses et non contentieuses: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

**\* Veuillez indiquer (dans les commentaires ci-dessous) quels types d'affaires sont inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives**

**\*\* le cas échéant**

**Veuillez vérifier la cohérence des données tel qu'expliqué à la question 88.**

**Commentaires (y compris concernant les types d'affaires inclus dans le total des affaires civiles, commerciales et administratives et les types d'affaires pénales, ainsi que les possibles limitations des recours devant la plus haute juridiction):**

	Affaires pendantes au 1 janvier 2008	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
Nombre total d'affaires civiles, commerciales et administratives	NAP	NAP	NAP	NAP
1 Affaires civiles (et commerciales) contentieuses*				
2 Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses*	NAP	NAP	NAP	NAP
3 Affaires relatives à l'exécution	NA	NA	NA	NA
4 Affaires relatives au registre foncier**	NA	NA	NA	NA
5 Affaires relatives au registre du commerce**	NA	NA	NA	NA
6 Affaires administratives	NA	NA	NA	NA
7 Autres	NA	NA	NA	NA
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	78	972	760	134
8 Affaires pénales (infractions graves)	NA	NA	NA	NA
9 Petites infractions	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

**94) Nombre d'affaires de divorces contentieux, licenciements, vols avec violence et homicides volontaires reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

	Affaires pendantes au 1er janvier 2008	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2008
Divorces contentieux	1693	10243	7152	1964
Licenciements	27	400	247	29
Vols avec violence	15	198	93	25
Homicides volontaires	53	245	226	48

**95) Durée moyenne des procédures, en jours (à partir de la date de saisine du tribunal), nombre d'affaires pendantes de plus de 3 ans et % d'affaires ayant fait l'objet d'un appel: veuillez compléter le tableau Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

**Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:**

	% des décisions ayant fait l'objet d'un appel	% d'affaires pendantes de plus de 3 ans	1ère instance (durée moyenne)	2ème instance (durée moyenne)	Total de la procédure (moyenne durée totale)
Divorces contentieux					
Licenciements					
Vols avec violence					
Homicides volontaires					

Commentaire :

**96) Le cas échéant, veuillez préciser les procédures propres au divorce (contentieux et non contentieux):**

According to the Family Code of the Republic of Azerbaijan adopted on 28 December 1999 and came in force on 1 September 2000, the length of consideration of the divorce case is 3 month (90 days) (but when one side is not agreed the judge has the right to give term of no more than 3 month (90 days) for conciliation). So maximum length of this type of case is 6 months (180 days). One month is provided for submitting appeal and two months for consideration of the case at the Appeal Court. Total is 9 (270 days) months with conciliation period and 6 months without conciliation period.

**97) Comment est calculé le délai de procédure pour les quatre catégories d'affaires ? Veuillez décrire la méthode de calcul.**

Note: The length of investigation for these two kinds of criminal cases is 3 month, but the term may be extended till 12 month. As the criminal case enters the court the judge should appoint preparatory process no later than 15 days and from this date should start to court consideration of the criminal case in 15 days. In legislation there is no time framework for consideration of criminal cases. According to article 6 of the Convention "On protection of human rights and fundamental freedoms", the judge should consider the criminal case in reasonable time.

From the date of the delivering judgment the appeal may be submitted to the court in 20 days. The preliminary consideration of the criminal case in the appellate court are to carried out by the judge within 15 days, in case of high number of accused persons or complicity of the criminal case within 30 days. The judge should appoints consideration of the criminal case in 30 days, but in case of high number of accused persons or complicity of the criminal case this term may be extended till 45 days.

**98) Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs choix possibles):**

- diriger ou superviser l'enquête policière
- mener des enquêtes
- quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- porter une accusation
- soumettre l'affaire au tribunal
- proposer une peine au juge

- faire appel
- superviser la procédure d'exécution
- classer l'affaire sans suite, sans avoir une décision du tribunal
- clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge
- autre attribution significative

Veillez préciser :

**99) Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires civiles et/ou administratives ?**

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

According to the article 50.2 of the Civil Procedural Code of the Republic of Azerbaijan, in case legal entity, of which founder is state or state`s bodies, made appropriate application, the prosecutor has right to act as a suiter in civil cases in court for defending interests of the state.

In the article 430 of the Code on Administrative Infractions, prosecutor within his authorities undertakes necessary actions provided by the law for eradication of the breaches of the law made during considering of the administrative cases. Prosecutor supervises implementation and execution of the Constitution, laws and other legislative acts of the Republic of Azerbaijan during consideration of administrative cases.

Prosecutor has the right to: deliver decisions about starting of the proceedings on administrative cases, take part in consideration of administrative cases, enter motion during consideration of administrative cases, appeal decisions delivered on administrative cases. Prosecutor is informed about place and date of consideration of administrative cases on juveniles and administrative cases initiated by him (her).

**100) Fonctions du procureur concernant les affaires pénales – veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

**Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus, et préciser notamment si les données indiquées incluent ou non le contentieux en matière de code de la route:**

	Reçues par le procureur	Classées sans suite par le procureur parce que l'auteur de l'infraction n'a pas pu être identifié	Classées sans suite par le procureur en raison d'une impossibilité de fait ou de droit	Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur	Portées par le procureur devant les tribunaux
Nombre total d'affaires pénales de 1ère instance	2923	88	415	9		966

Commentaire :

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système concernant la durée des procédures et les

**réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

**Veillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 90 à 95 et 100:**

Ministry of Justice, General Prosecution Office

## 5. Carrière des juges et procureurs

### 5. 1. Désignation et formation

#### 5. 1. 1. Recrutement, nomination et promotion

##### 101) Comment les juges sont-ils recrutés ?

- Par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux
- Autres

Si autres, veuillez préciser:

##### 102) Les juges sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

- une instance composée seulement de juges?
- une instance composée seulement de non juges?
- une instance composée de juges et de non juges?

##### 103) La même instance est-elle compétente pour la promotion des juges ?

- Oui
- Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des juges

##### 104) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les juges ? Veuillez préciser:

##### 105) Comment sont recrutés les procureurs ?

- Par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux
- Autres

Si autres, veuillez préciser:

##### 106) Les procureurs sont-ils recrutés et nommés, en début de carrière, par :

- une instance composée seulement de procureurs ?
- une instance composée seulement de non procureurs?

une instance composée de procureurs et de non procureurs?

**107) La même instance est-elle compétente pour la promotion des procureurs ?**

- Oui  
 Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des procureurs

**108) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les procureurs? Veuillez préciser.**

**109) Le mandat est-il à durée indéterminée pour les juges?**

- Oui  
 Non

Existe-t-il des exceptions ? Veuillez préciser :

According to the Law "On courts and judges" of the Republic of Azerbaijan newly appointed judges` term is 5 years. Each year during this period they are participated at the training. At the end of this training their activity is evaluated by the Judicial-Legal Council. If the activity of the judge is satisfactory, he (she) is appointed till the pension age – 65, beside that by the recommendation of the Judicial-Legal Council this term can be extended till age 70. The presidents of the courts are appointed on the term of 5 years and can be reappointed only once.

According to the Constitution and the Law "On prosecution" of the Republic of Azerbaijan the General prosecutor is appointed by the President with consent of Parliament. Deputies of the General prosecutor, prosecutors who of the specialized republican prosecutor`s offices and prosecutor of the Naxchivan Autonomous Republic are appointed by the President on basis of recommendation of General prosecutor. Prosecutors of the territorial and specialized prosecutor`s offices are appointed by the General Prosecutor on consent of the President of the Republic of Azerbaijan. All these prosecutors are appointed on term of 5 years, other prosecutors are appointed by the General prosecutor without term limit.

**110) Une période probatoire est-elle instaurée pour les juges? Si oui, quelle en est la durée?**

	Oui	Durée de la période probatoire (en années)
Durée de la période probatoire pour les juges	5 years	

**111) Le mandat est-il à durée indéterminée pour les procureurs?**

- Oui  
 Non

Existe-t-il des exceptions ? Veuillez préciser :

According to the Law "On courts and judges" of the Republic of Azerbaijan newly appointed judges` term is 5 years. Each year during this period they are participated at the training. At the end of this training their activity is evaluated by the Judicial-Legal Council. If the activity of the judge is satisfactory, he (she) is appointed till the pension age – 65, beside that by the recommendation of the Judicial-Legal Council this term can be extended till age 70. The presidents of the courts are appointed on the term of 5 years and can be reappointed only once.

According to the Constitution and the Law "On prosecution" of the Republic of Azerbaijan the General prosecutor is appointed by the President with consent of Parliament. Deputies of the General prosecutor, prosecutors who of the specialized republican prosecutor`s offices and prosecutor of the Naxchivan Autonomous Republic are appointed by the President on basis of recommendation of General prosecutor. Prosecutors of the territorial and specialized prosecutor`s offices are appointed by the General Prosecutor on consent of the President of the Republic of Azerbaijan. All these prosecutors are appointed on term of 5 years, other prosecutors are appointed by the General prosecutor without term limit.

**112) Une période probatoire est-elle instaurée pour les procureurs? Si oui, quelle en est la durée?**

	Oui	Durée de la période probatoire (en années)
Durée de la période probatoire pour les procureurs		

**113) Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les juges/procureurs, qu'elle est la durée du mandat ? Est-il renouvelable?**

**Veillez préciser la durée**

- pour les juges?  Oui
- pour les procureurs  Oui

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de sélection et de nomination des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

5. 1. 2. Formation

**114) Nature de la formation des juges. Est-elle obligatoire ?**

- Formation initiale
- Formation continue générale
- Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)
- Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)
- Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux



**115) Fréquence de la formation des juges**

	Annuelle	Régulière	Occasionnelle
Formation initiale	Oui	Non	Non
Formation continue générale	Non	Oui	Non
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	Non	Non	Oui
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	Non	Non	Oui
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Non	Oui	Non

**116) Nature de la formation des procureurs. Est-elle obligatoire ?**

- Formation initiale
- Formation continue générale
- Formation continue spécialisée (ex. procureur spécialisé)
- Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. procureur général et/ou gestionnaire)
- Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux

**117) Fréquence de la formation des procureurs**

	Annuelle	Régulière	Occasionnelle
Formation initiale	Oui	Non	Non
Formation continue générale	Non	Oui	Non
Formation continue spécialisée (ex. procureur spécialisé)	Non	Oui	Non
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. procureur général et/ou gestionnaire)	Non	Oui	Non
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Non	Oui	Non

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **des commentaires sur l'attention portée dans les curricula à la Convention européenne des Droits de l'Homme et à la jurisprudence de la Cour**
- **les caractéristiques de votre système de formation des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

## 5. 2. Exercice de la profession

### 5. 2. 1. Salaires

**118) Salaires des juges et des procureurs: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

**Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessous:**

	Salaire annuel brut (€)	Salaire annuel net (€)
Juge professionnel de 1ère instance au début de sa carrière	688	557
Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours	1144	926
Procureur au début de sa carrière	-	
Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours	1116	985

Commentaire :

**119) Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages complémentaires suivants :**

	Juges	Procureurs
Imposition réduite	Non	Non
Retraite spécifique	Oui	Oui
Logement de fonction	Oui	Oui
Autre avantage financier	Non	Non

**120) Si autre avantage financier, veuillez préciser:**

**121) Un juge peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :**

	Oui rémunéré	Oui non rémunéré	
Enseignement	Oui	Oui	Non
Recherche et publication	Oui	Oui	Non
Non	Non	Non	Non
Consultant	Non	Non	Non
Fonction culturelle	Non	Non	Non
Autre fonction	Non	Non	Non

**122) Si autre fonction, veuillez préciser :**

**123) Un procureur peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :**

	Oui rémunéré	Oui non rémunéré	
Enseignement	Oui	Non	Non
Recherche et publication	Oui	Non	Non
Non	Non	Non	Non
Consultant	Non	Non	Non
Fonction culturelle	Non	Non	Non
Autre fonction	Non	Non	Non

**124) Si autre fonction, veuillez préciser :**

**125) Des indemnités sont-elles accordées aux juges en fonction du respect d'objectifs quantitatifs de production de décisions ?**

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

**Veillez indiquer la source pour répondre à la question 118:**

### 5. 2. 2. Procédures disciplinaires

**126) Quelle autorité peut engager des procédures disciplinaires contre les juges et/ou les procureurs ? Veuillez préciser:**

see 127

**127) Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges et des procureurs ? Veuillez préciser:**

According to the Law of the Republic of Azerbaijan "On Judicial-Legal Council" adopted on 28 December 2004 and the Law "On courts and judges", the Judicial-Legal Council is entitled to commence disciplinary proceedings against judges subject to the existence of the grounds specified in the Law "On courts and judges". Presidents of the Supreme Court, Court of Appeal, Economic Court of Appeal, NAR Supreme Court and the Minister of Justice are bound, within their competence, to apply to the Judicial-Legal Council with motion to institute disciplinary proceedings, if there are elements on which the initiative of opening of a disciplinary procedure can be based or grounds for calling to disciplinary liability.

Natural and legal persons, in case if they possess information on the elements provided by this law on which the initiative of opening of a disciplinary procedure can be based, may apply to the Judicial-Legal Council.

President of the Supreme Court is entitled to apply to the Judicial-Legal Council with motion to institute disciplinary proceedings regarding all judges of the first, appellate and cassation instances courts. Minister of Justice is entitled to apply to the Judicial-Legal Council with motion to institute disciplinary proceedings regarding judges of the first and appellate instances courts.

President of the Economic Court of Appeal is entitled to apply to the Judicial-Legal Council with motion to institute disciplinary proceedings regarding all judges of this court, Economic Court of

Disputes arising from International Treaties and judges of local economic courts.

President of the Court of Appeal is entitled to apply to the Judicial-Legal Council with motion to institute disciplinary proceedings regarding all judges of this court, judges of the first instance courts, except the judges of NAR district (city) courts, local economic courts and Economic Court of Disputes arising from International Treaties and judges of the NAR Supreme Court's First Instance Collegial Board on Grave Crimes.

President of the NAR Supreme Court is entitled to apply to the Judicial-Legal Council with motion to institute disciplinary proceedings regarding all judges of this court and judges of NAR district (city) courts.

According to the article 133 of the Constitution of the Republic of Azerbaijan the General prosecutor is appointed and dismissed by the President with consent of the Parliament of the Republic of Azerbaijan. Deputies of the General prosecutor, prosecutors managing republican specialized prosecutors' offices, prosecutor of the Naxchivan Autonomous Republic are appointed by the president with proposal of the General prosecutor of the Republic of Azerbaijan. Territorial and specialized prosecutors are appointed by the General prosecutor with consent of the president of the Republic of Azerbaijan.

According to the article 27 of the Law "On serving in the prosecutors' authorities" the General prosecutor has the right to empower the military prosecutor, the prosecutor and the military prosecutor of the Naxchivan Autonomous Republic and the prosecutor of the Baku city to start disciplinary proceedings against relevant employees of the prosecutors authorities.

Employees of the prosecutors' authorities can be detained, arrested, brought to criminal liability, tapped, as well as their cars, apartments, offices can be examined only with the consent of the President of the Supreme Court with proposal of the General prosecutor.

The same actions against General prosecutor's immunity are not allowed to be carried out without consent of Board of the Supreme Court of the Republic of Azerbaijan.

The criminal case about employees of the prosecutors' authorities is started by the General prosecutor and is investigated in the General prosecutor's Office.

**128) Nombre de procédures disciplinaires intentées à l'encontre des juges et des procureurs: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

**Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:**

	Juges	Procureurs
Nombre total (1+2+3+4)	24	41
1. Faute déontologique		4
2. Insuffisance professionnelle		35
3. Délit pénal		2
4. Autre		

Commentaire :

**129) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des juges et des procureurs: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

**Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus**

	Juges	Procureurs
Nombre total (total 1 à 9)	15	41
1. Réprimande	12	33
2. Suspension		
3. Révocation		
4. Amende		
5. Diminution de salaire temporaire		
6. Rétrogradation de poste		
7. Mutation dans un autre tribunal géographiquement	3	
8. Démission		8
9. Autre		

Commentaire :

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système de procédures disciplinaires pour les juges et les procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

## 6. Avocats

### 6. 1. Statut de la profession

#### 6. 1. 1. Profession

**130) Nombre d'avocats exerçant dans votre pays. Si les données ne sont pas disponibles, veuillez l'indiquer (NA).**

780

**131) Ce nombre inclut-il la catégorie « conseiller juridique » (« solicitor/in-house counsellor ») qui ne peut pas représenter en justice ? Si non, veuillez aller à la question 133**

- Oui
- Non
- Non applicable

**132) Nombre de conseillers juridiques. Si les données ne sont pas disponibles, veuillez l'indiquer (NA)**

**133) Les avocats ont-ils le monopole de la représentation en justice? (plusieurs options sont possibles)**

- Affaires civiles\*
- Affaires pénales\* - Défendeur
- Affaires pénales\* - Victime
- Affaires administratives\*

\*Le cas échéant, veuillez préciser si cela concerne tous les niveaux d'instance. En cas de non monopole, veuillez préciser les organismes ou personnes pouvant représenter les clients devant un tribunal (par exemple une ONG, membre de la famille, syndicat, etc....) et pour quelles affaires.

In the first instance courts and appellate courts there are no any prohibition for representation in civil and administrative cases as well as in representation of the victims in criminal cases. According to the article 4 of the Law of the Republic of Azerbaijan "On advocates and advocate`s activity" protection of the suspected or accused in criminal cases, representation of the suiter in civil cases in the Supreme Court during consideration of his (her) appeal and additional appeal, as well as representation of the suiter in the Constitutional Court concerning defending his (her) rights and freedoms are in monopoly of members of the Bar Association.

According to the Civil Procedural Code any natural or legal person has the right to raise suit in the court personally or by means of representative which rights are proven (power of attorney) by the notary. The disabled persons or persons who are under custody or guardianship, as well as judges, investigators, prosecutors, members of the Parliament, except the occasion when they represent appropriate authorities, can not be representative in the courts. Besides that rights and interests of the disabled citizens are represented by the legal representatives such as: parents, custodians, guardians and other persons.

**134) La profession d'avocat est-elle organisée à travers :**

- un barreau national ?  
 un barreau régional ?  
 un barreau local ?

Veillez préciser :

According to the article 5 of the Law of the Republic of Azerbaijan "On advocates and advocate`s activity" advocate`s activity is organized individually or by means of advocates` structures forming by the advocates. These structures can be in the form of advocates firms, regional or local advocates bar, office or bureau and etc., but the founders should be only the advocates – members of the Bar Association.

**Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 130 et 132:**

Bar Association information and the law on Advocates and advocate activity.

6. 1. 2. Formation

**135) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'avocat ?**

- Oui  
 Non

**136) Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?**

- Oui  
 Non

**137) La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations/à un certain niveau de diplôme/à certaines autorisations ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

6. 1. 3. Honoraires

**138) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats ?**

- Oui  
 Non

Veillez apporter toute précision permettant d'interpréter la réponse ci-dessus

**139) Les honoraires des avocats sont-ils**

- réglementés par la loi ?
- réglementés par le Barreau ?
- librement négociés ?

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

## 6. 2. Evaluation

### 6. 2. 1. Plaintes et sanctions

#### 140) Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?

- Oui
- Non

#### 141) Si oui, qui est responsable de la formulation de ces normes de qualité:

- le Barreau ?
- le législateur ?
- autre ?

Veillez préciser (y compris une description des critères de qualité utilisés):

#### 142) Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte concernant

- la prestation de l'avocat ?
- le montant des honoraires ?

Veillez préciser :

#### 143) Quelle est l'autorité compétente pour traiter des procédures disciplinaires

- le juge ?
- le ministère de la justice ?
- une instance professionnelle ou autre ?

Veillez préciser :

#### 144) Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des avocats: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.

Veillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:

	Faute déontologique	Insuffisance professionnelle	Délit pénal	Autre



Nombre annuel		5	1	
---------------	--	---	---	--

Commentaire :

**145) Sanctions prononcées à l'encontre des avocats: veuillez compléter le tableau. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

**Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus:**

	Réprimande	Suspension	Révocation	Amende	Autre
Nombre annuel	5		1		

Commentaire :

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'organisation du Barreau et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

## 7. Mesures alternatives au règlement des litiges

### 7. 1. Médiation et autres formes de règlement des litiges

#### 7. 1. 1. Médiation

**146) Existe-t-il des procédures de médiation dans le système judiciaire ? Si non, veuillez aller à la question 151**

- Oui  
 Non

**147) Le cas échéant, veuillez préciser, par type d'affaires, l'organisation de la médiation**

	Possibilité de médiation privée proposée par le juge ou médiation annexée au tribunal	Médiateur privé	Instance publique (autre que le tribunal)	Juge	Procureur
Affaires civiles et commerciales	Non	Non	Non	Non	Non
Affaires familiales (ex. divorce)	Non	Non	Non	Non	Non
Affaires administratives	Non	Non	Non	Non	Non
Licenciements	Non	Non	Non	Non	Non
Affaires pénales	Non	Non	Non	Non	Non

**148) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire lors des procédures de médiation ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

**149) Nombre de médiateurs accrédités. Si les données ne sont pas disponibles, veuillez l'indiquer (NA)**

NA

**150) Veuillez indiquer le nombre total de procédures de médiation par catégories d'affaires. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

les affaires civiles ?	NAP
les affaires familiales ?	NAP
les affaires administratives ?	NAP
les affaires de licenciements ?	NAP
les affaires pénales ?	NAP

**Veuillez indiquer la source pour la réponse à la question 150 :**

#### 7. 1. 2. Autres formes de règlement des litiges

**151) Pouvez-vous donner des informations sur les autres mesures alternatives au règlement des litiges (par ex. arbitrage, conciliation) ? Veuillez préciser:**

NA

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système de mesures alternatives au règlement des litiges et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

NA

## 8. Exécution des décisions de justice

### 8. 1. Exécution des décisions civiles

#### 8. 1. 1. Fonctionnement

**152) Existe-t-il dans votre système judiciaire des agents d'exécution? Si non, veuillez aller à la question 154**

- Oui  
 Non

**153) Nombre d'agents d'exécution . Si la donnée n'est pas disponible, veuillez l'indiquer (NA).**

6000

**154) Les agents d'exécution sont-ils (plusieurs choix possibles):**

- des juges ?  
 des huissiers de justice exerçant en profession libérale réglementée par les autorités publiques ?  
 des huissiers de justice attachés à une institution publique ?  
 d'autres agents d'exécutions ?

Veillez préciser leur statut et leurs compétences (pouvoirs):

According to the Law "On bailiffs and ushers" dated 28 December 1999, court decisions in civil matters and some court decisions in criminal matters (in which the penalty is not connected with deprivation of freedom) are executed by bailiffs. It is possible to attract also ushers in execution of these decisions. The supervision on execution of penalties are fulfilling by the employees of penitentiary service of the Ministry of Justice of the Republic of Azerbaijan.

The person who is the citizen of the Republic of Azerbaijan, has the diploma in jurisprudence and wishes to be admitted on the position of bailiff or usher should apply to the Ministry of Justice. Then the applicant should pass the test examination and be interviewed. The applicant successfully passes through both stages is admitted on the position of bailiff, usher or penitentiary service` employee.

The General department of ushers of the Ministry of Justice is entrusted to organize and supervise the activity of bailiffs and ushers` regional and local structures. Besides that the judges also supervise the execution of delivered decisions. Supervise on execution of penalties is carried out by the employees of the penitentiary service of the Ministry of Justice of the Republic of Azerbaijan.

**155) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'agent d'exécution?**

- Oui  
 Non  
 Non applicable

**156) La profession d'agent d'exécution est-elle organisée par :**

- une instance nationale ?

- une instance régionale ?
- une instance locale ?
- non applicable

**157) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution?**

- Oui
- Non
- Non applicable

**158) Les frais d'exécution sont-ils :**

- réglementés par la loi ?
- librement négociés ?
- non applicable

**Veillez indiquer la source de la réponse à la question 153:**

#### 8. 1. 2. Supervision

**159) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution ?**

- Oui
- Non
- Non applicable

**160) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution :**

- une instance professionnelle ?
- le juge ?
- le ministère de la justice ?
- le procureur ?
- autre ?

Veillez préciser :

According to the article 19 of the Code of the Republic of Azerbaijan on Execution of Punishments, punishments in form of limitation of liberty, deprivation from liberty and imprisonment for life are executed by the penitentiary institutions which are in the structure of the Ministry of Justice. The activity of these institutions are organized and supervised by the Main Department on Execution of Courts Judgements and Inspection on supervision on execution of punishments of the Ministry of Justice.

Besides that the article 19 (Court supervision) of this code states that institutions which execute punishments should immediately inform judge, who delivered sentence and instruction on execution of sentence, about execution of punishment, place of execution, replacement and release of prisoner. Court supervises the execution of the punishment in settling out the following matters, such as postponing or deleting of the execution of punishment; releasing prisoner because of the illness or serving of the accusational judgement, changing of the detention regime in prison, applying of amnesty, taking of conviction before time and etc.

Court also delivers court decisions considering complaints concerning activity of the employees of the penitentiary service.

**161) Des normes de qualité sont-elles formulées pour les agents d'exécution ?**

- Oui  
 Non  
 Non applicable

Si oui, quelle est l'autorité chargée de formuler ces normes de qualité et quels sont les critères de qualités utilisés?

The General department of ushers of the Ministry of Justice is entrusted to organize and supervise the activity of bailiffs and ushers` regional and local structures. Besides that the judges also supervise the execution of delivered decisions. Supervise on execution of penalties is carried out by the employees of the penitentiary service of the Ministry of Justice of the Republic of Azerbaijan.

**162) Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution des décisions de justice rendues contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de cette exécution?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

**163) Disposez-vous d'un système de contrôle de l'exécution ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

**8. 1. 3. Plaintes et sanctions**

**164) Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant les procédures**

**d'exécution ?****Veillez n'en indiquer que 3 au maximum**

- absence de toute exécution ?
- non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques ?
- manque d'information ?
- durée excessive ?
- pratiques illégales ?
- supervision insuffisante ?
- coût excessif ?
- autre ?

Veillez préciser:

**165) Votre pays a-t-il préparé ou adopté des mesures concrètes pour changer la situation concernant l'exécution des décisions de justice – en particulier les décisions rendues contre les autorités publiques?**

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

**166) Existe-t-il un système mesurant la durée des procédures d'exécution :**

- pour les affaires civiles ?
- pour les affaires administratives ?

**167) Pour un jugement concernant un recouvrement de créances, pouvez-vous estimer le délai de notification aux parties habitant dans la ville du siège de la juridiction :**

- entre 1 et 5 jours
- entre 6 et 10 jours
- entre 11 et 30 jours
- plus

Veillez préciser

**168) Nombre de procédures disciplinaires initiées à l'encontre des agents d'exécution. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

Nombre total de procédures disciplinaires initiées	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	8
pour faute déontologique	<input type="checkbox"/> nombre :	
pour insuffisance professionnelle	<input type="checkbox"/> oui, nombre :	
pour délit pénal		

Autre  nombre :  
 nombre :

**169) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations.**

Nombre total de sanctions  nombre : 5  
 Réprimande  nombre :  
 Suspension  nombre :  
 Révocation  nombre :  
 Amende  nombre :  
 Autre  nombre :

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions civiles et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

**Veillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 167, 168 et 169 :**

## 8. 2. Exécution des décisions pénales

### 8. 2. 1. Fonctionnement

**170) Existe-t-il un juge chargé spécifiquement de l'exécution ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle).  
 Si non, veuillez préciser quelle autorité est compétente pour l'exécution des jugements (par ex: procureur) :

**171) En matière d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement effectif ?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions pénales et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années



## 9. Notaires

### 9. 1. Statut

#### 9. 1. 1. Fonctionnement

**172) Existe-t-il des notaires dans votre pays ? Si non allez à la question 177**

- Oui  
 Non

**173) Les notaires ont-ils un statut (dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations):**

privé (sans contrôle par une autorité publique)?		NA
de profession libérale réglementée par les pouvoirs publics?	<input type="checkbox"/> nombre	
public?	<input checked="" type="checkbox"/> nombre	149
autre ?	<input type="checkbox"/> nombre	

Commentaire :

**174) Le notaire exerce-t-il une fonction :**

- dans le cadre de la procédure civile ?  
 dans le domaine du conseil juridique ?  
 pour authentifier les actes/certificats ?  
 autre ?

Veuillez préciser :

**Veuillez indiquer la source pour répondre à la question 173**

Ministry of Justice, Law on notary

#### 9. 1. 2. Supervision

**175) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des notaires ?**

- Oui  
 Non

**176) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler notaires:**

- une instance professionnelle ?  
 le juge ?

- le ministère de la justice ?
- le procureur ?
- autre ?
- non applicable

Veillez préciser :

**Vous pouvez indiquer ci-dessous :**

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système notarial et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

## 10. Interprètes judiciaires

### 10. 1. fonction

#### 10. 1. 1. Statut

**177) Le titre d'interprète judiciaire est-il protégé?**

- Oui  
 Non

**178) La fonction d'interprète judiciaire est-elle régulée?**

- Oui  
 Non

**179) Nombre d'interprètes judiciaires. Dans les cas où les données ne sont pas disponibles (NA) ou ne s'appliquent pas (NAP) veuillez l'indiquer dans le tableau en utilisant les bonnes abréviations**

NA

**180) Existe-t-il des critères relatifs à la qualité de l'interprétation dans les tribunaux?**

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez préciser :

**181) Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des interprètes judiciaires?**

- Oui  
 Non

Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interprétation des données ci-dessus (notamment: si non, quelle est l'instance chargée de sélectionner les interprètes?):

## 11. Fonctionnement de la justice

### 11. 1. Réformes envisagées

#### 11. 1. 1. Réformes

**182) Pouvez-vous fournir des informations relatives au débat actuel dans votre pays en ce qui concerne le fonctionnement de la justice ? Des réformes sont-elles envisagées ? Par exemple modification de la législation, modification dans la structure judiciaire, programme d'innovation, etc. Veuillez préciser:**

Within the World Bank funded Judicial Modernization Project it is planning to create automated case and document management system in courts and justice institutions as well as in the Judicial-legal council. Besode that it is going the work within this project for improving the activity, structure and curricula of the Justice Academy. It is going on now the construction of the new court houses according to the international standards.

At the same time it is planning to start operating the administrative courts this year.